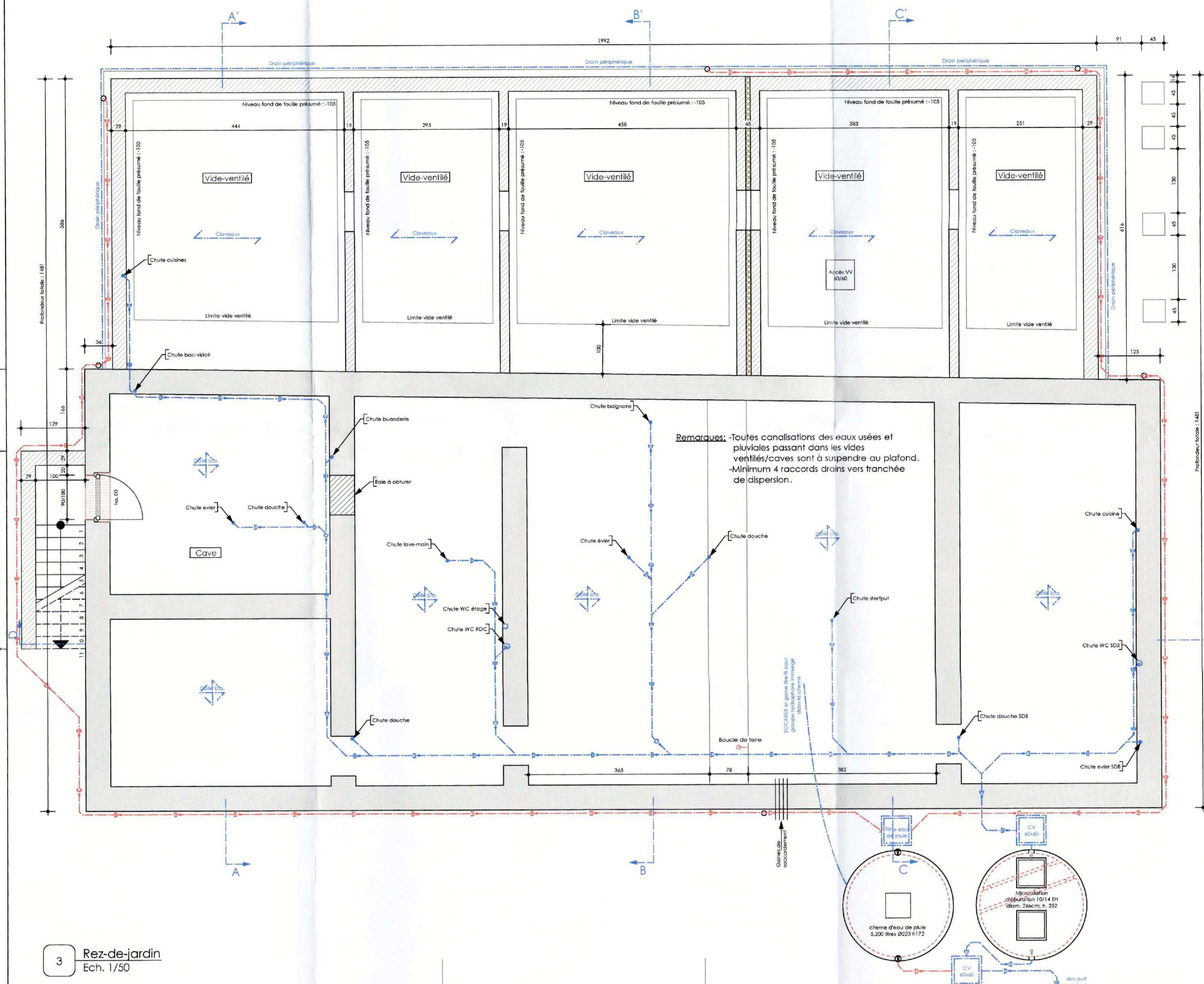
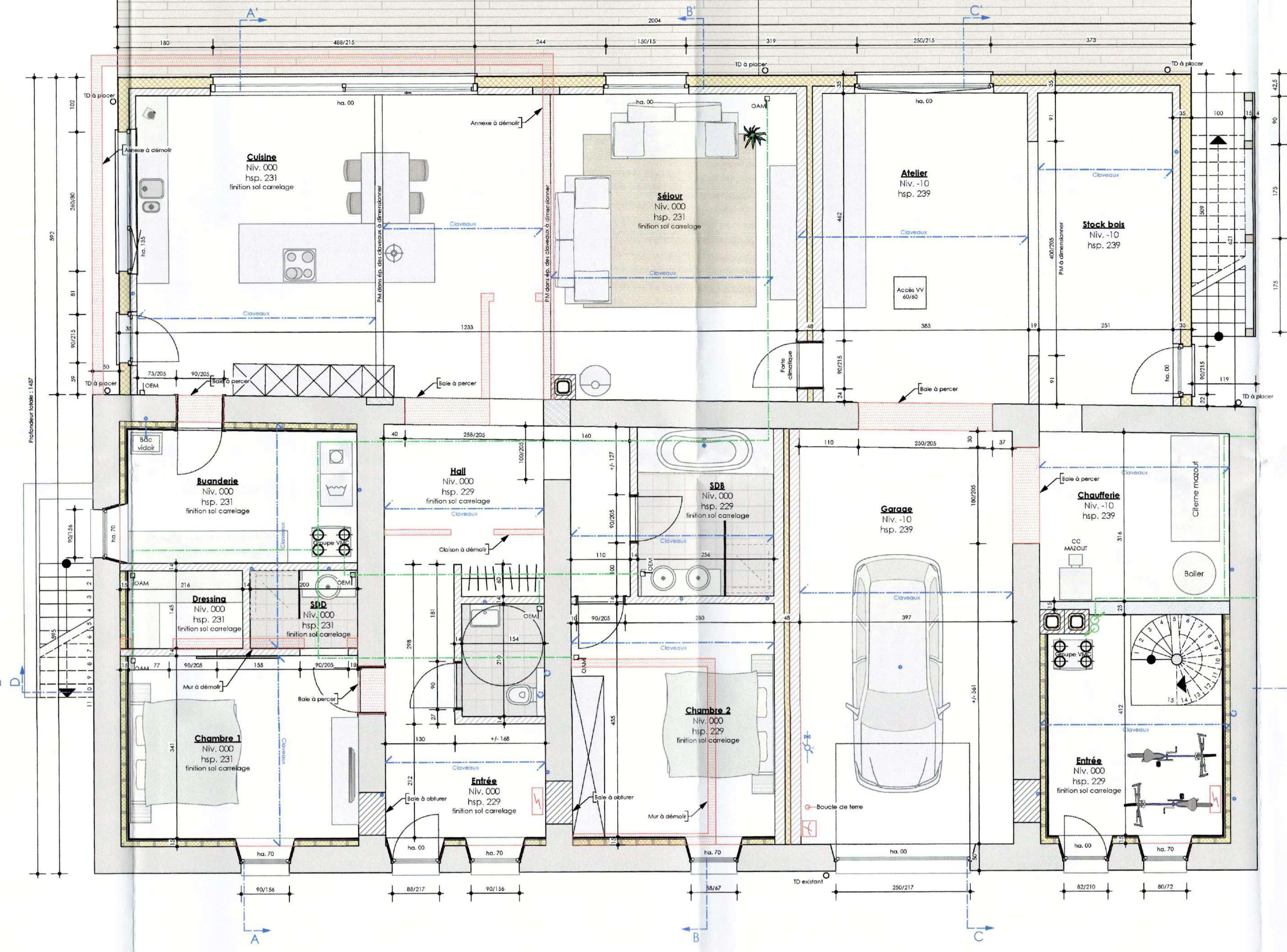


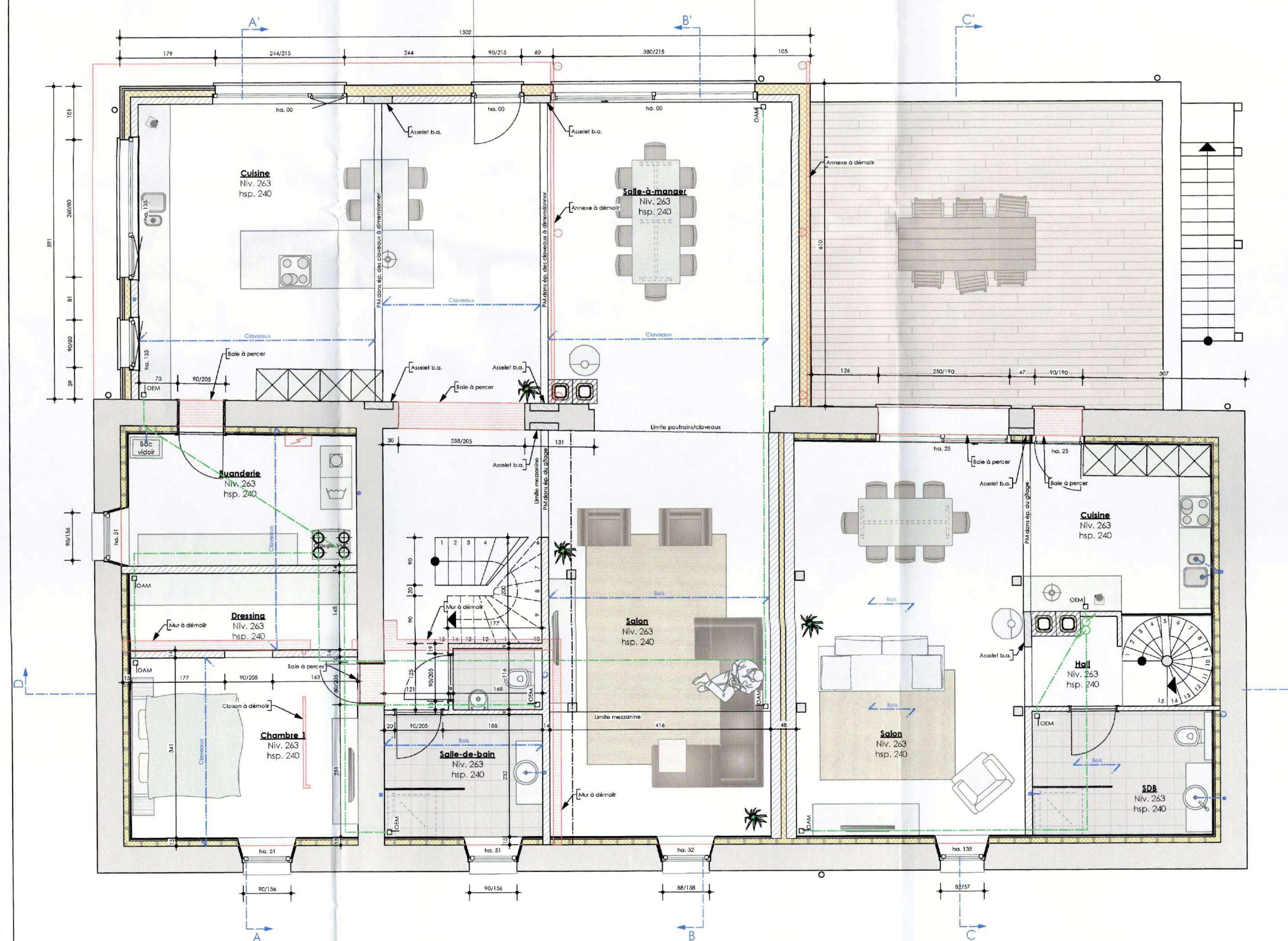
1 Sous-sol / fondations
Ech. 1/50



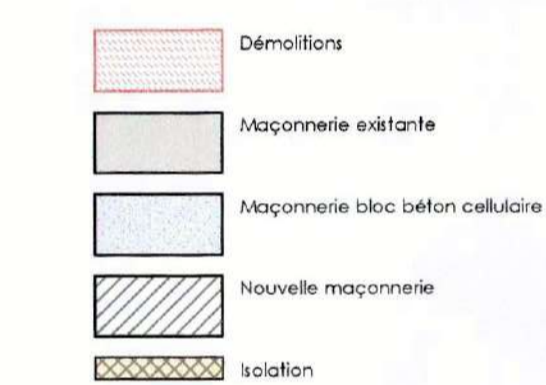
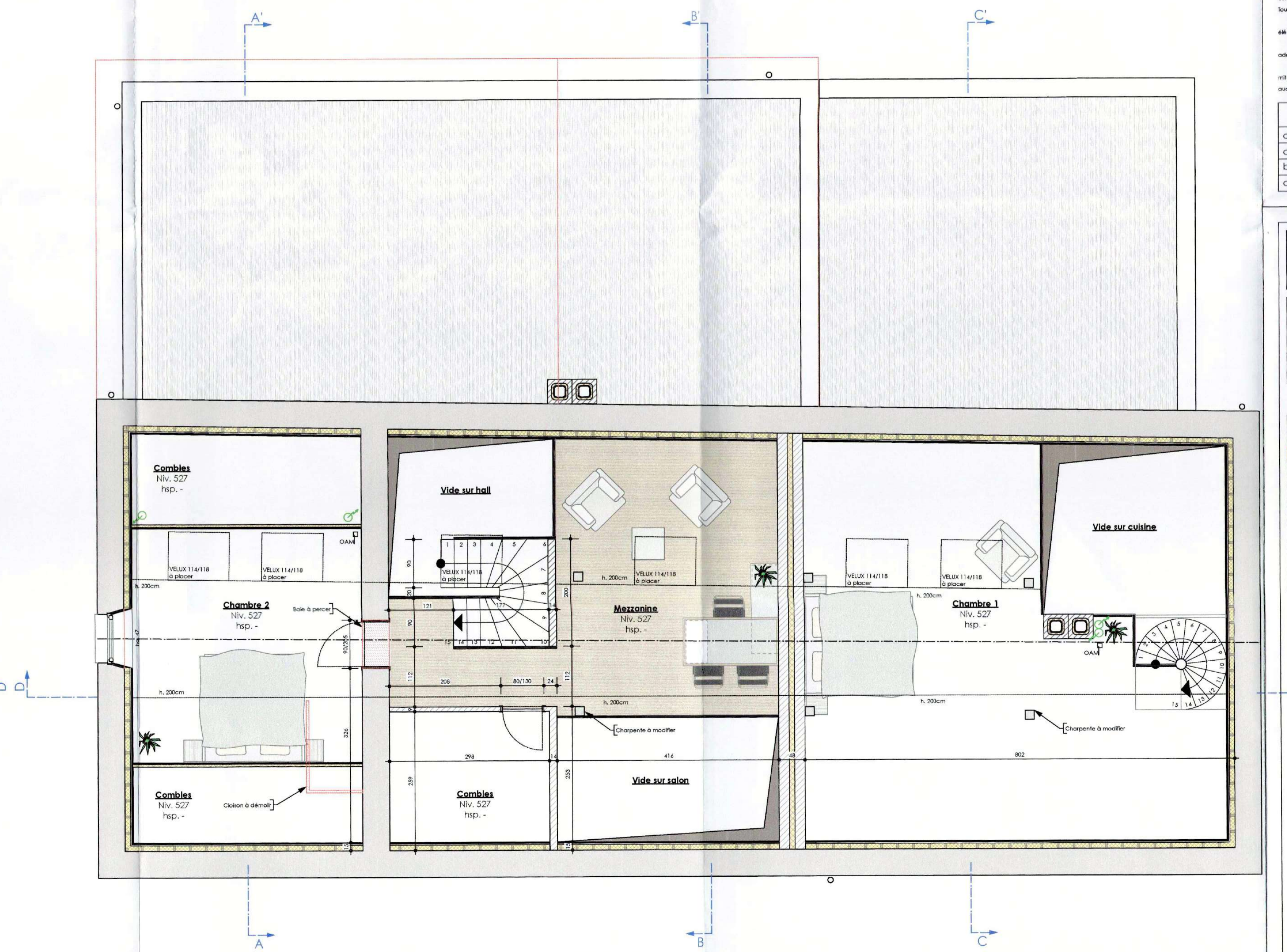
2 Rez-de-chausée
Ech. 1/50



3 Rez-de-jardin
Ech. 1/50



4 Etage / combles
Ech. 1/50



Note importante:
Le maître de l'ouvrage est pleinement responsable de la vérification des dimensions sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est agréé pour la fourniture de matériaux et l'installation de ces derniers. Ce document est communiqué en copie à la commune de Vaux-sur-Sûre.
En l'absence de mention contraire, toutes les dimensions sont en mètres.
Les travaux de construction sont réalisés sous la responsabilité de l'architecte. Les travaux de construction sont réalisés sous la responsabilité de l'architecte.
Tous les travaux de construction sont réalisés sous la responsabilité de l'architecte.

LISTE DES INDICES DE MODIFICATIONS	
d	00/00/17 modif. :
c	00/00/17 modif. :
b	00/00/17 modif. :
a	00/00/17 modif. :

Transformation et rénovation d'un corps de ferme en un logement et deux appartements de vacances

Maitre d'Ouvrage: Grandru, 22, 6640 VAUX-SUR-SÛRE

Adresse du chantier: Grandru, 22, 6640 VAUX-SUR-SÛRE, 4 DIV Section D 255v2, 255w2, 255x2 & 258p

Auteurs de projet:

GAUTHIER DONNAY
ATELIER D'ARCHITECTURE

Gauthier Donnay
+32 61 41 67 64 - +32 473 50 27 46
www.gauthier-donnay.be
gauthier.donnay@skynet.be
Rue du 20 août 1914, 8
B-6840 Longlier (Neufchâteau)

Ingénieurs-Conseils: autorisation de 09 MAI 2016

Signature Maître d'Ouvrage: [Signature]

Signature Administration Communale: [Signature]

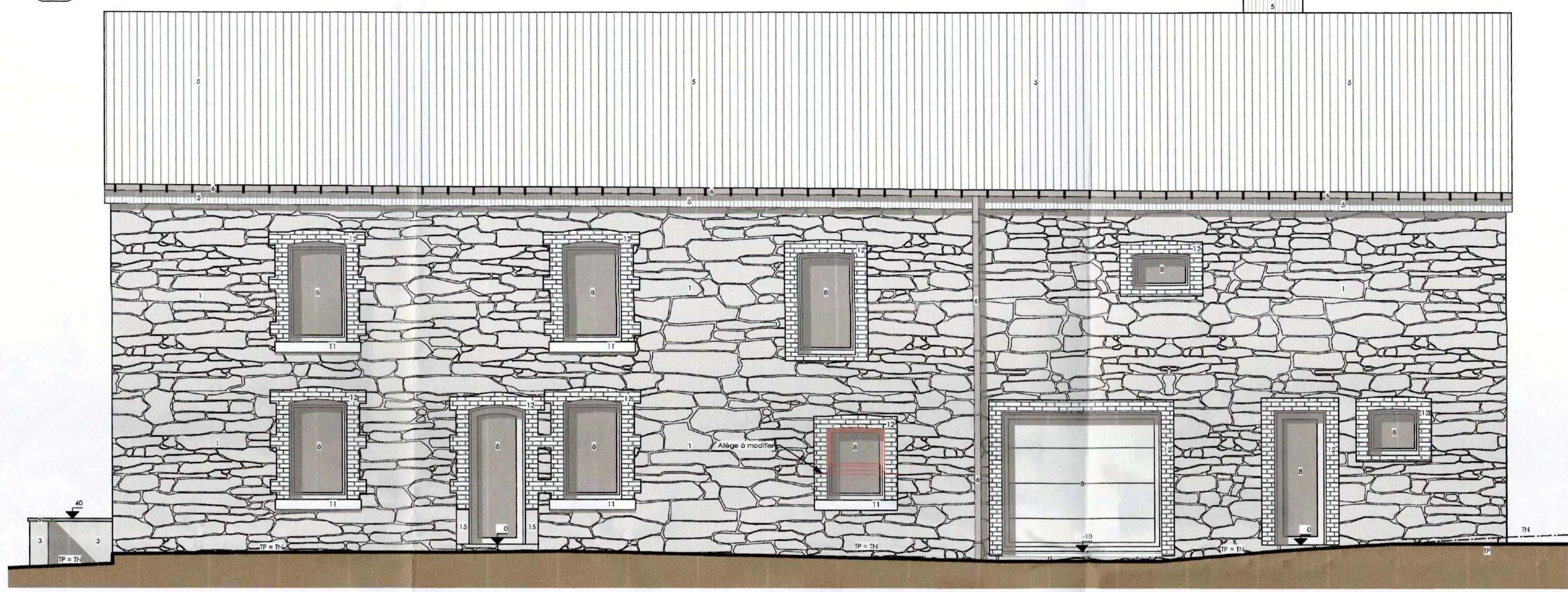
Signature Architecte: [Signature]

Permis d'urbanisme

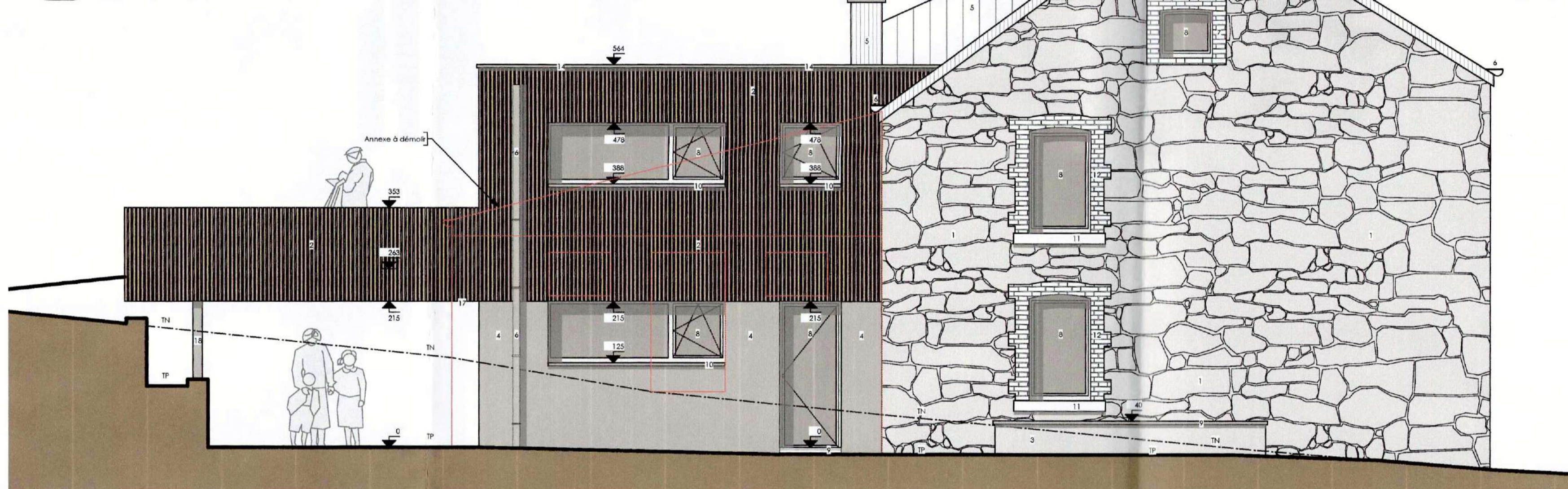
Vues en plan Ech: 1/50

DATE	DOSSIER N°	CHEF PROJET	GESTION PROJET	PLAN N°
Février 2017	2016-227	DONNAY Gauthier Architecte	LEMAIRE Aurélien Architecte collaborateur	PU 1/3

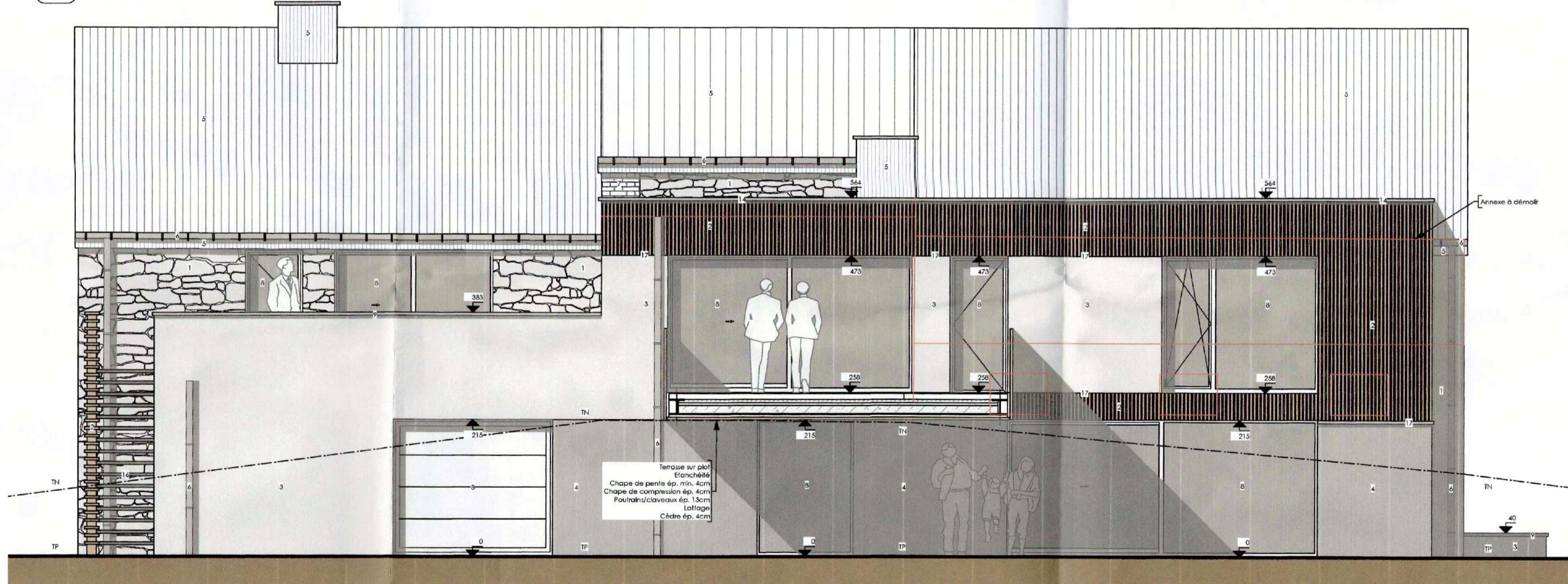
1 Façade avant
Ech. 1/50



2 Façade latérale gauche
Ech. 1/50



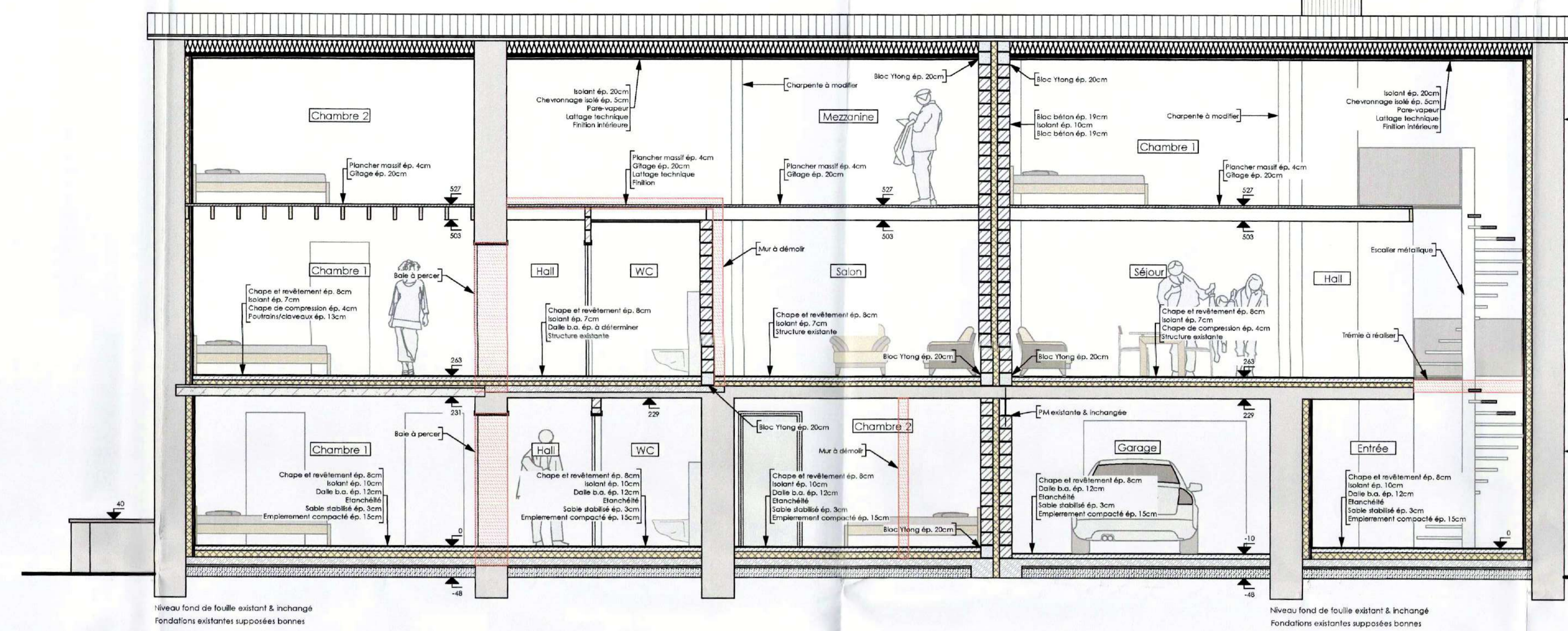
3 Façade arrière
Ech. 1/50



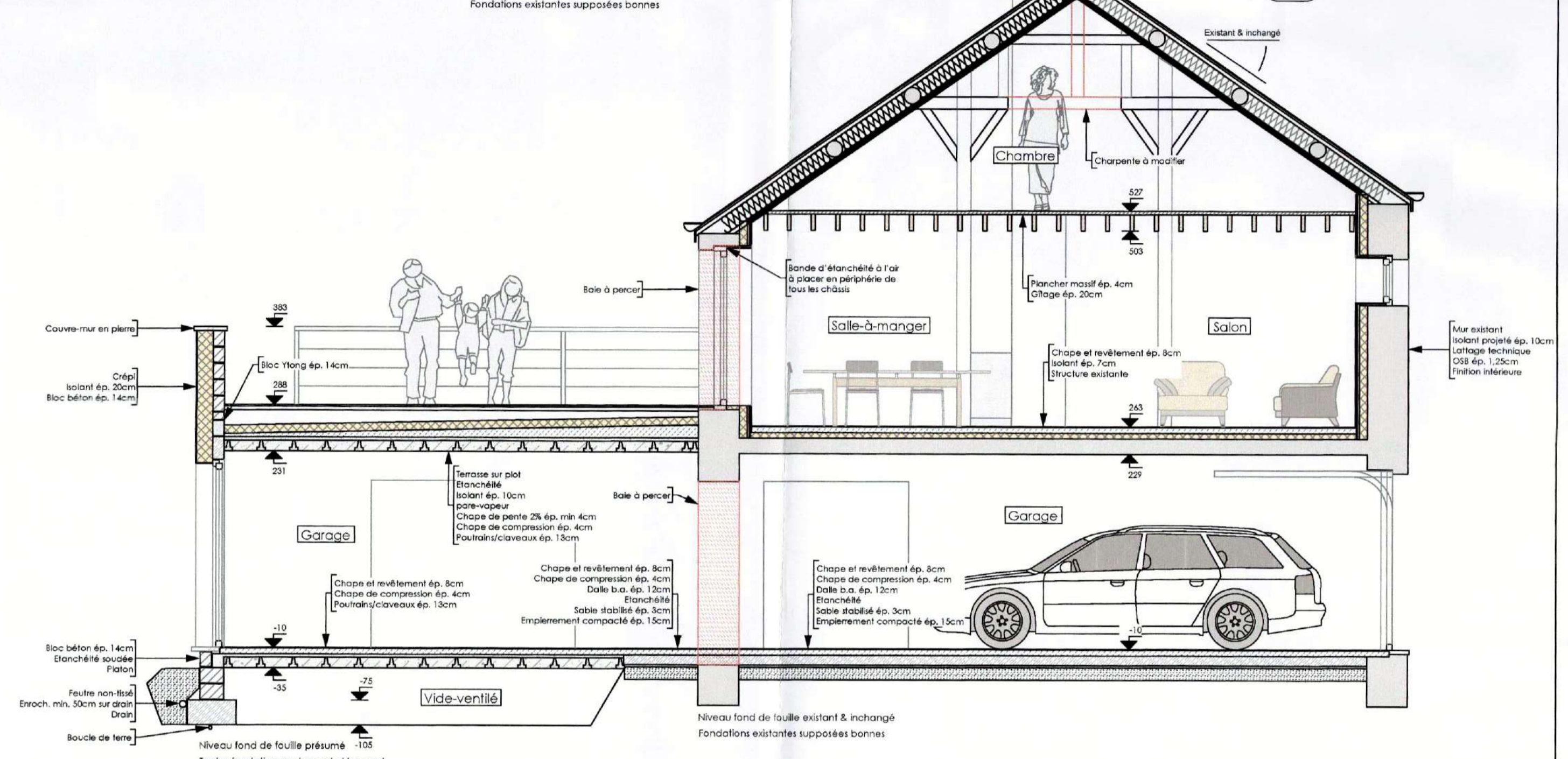
4 Façade latérale droite
Ech. 1/50



5 Coupe DD'
Ech. 1/50

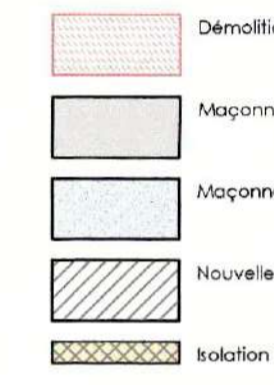


6 Coupe CC'
Ech. 1/50

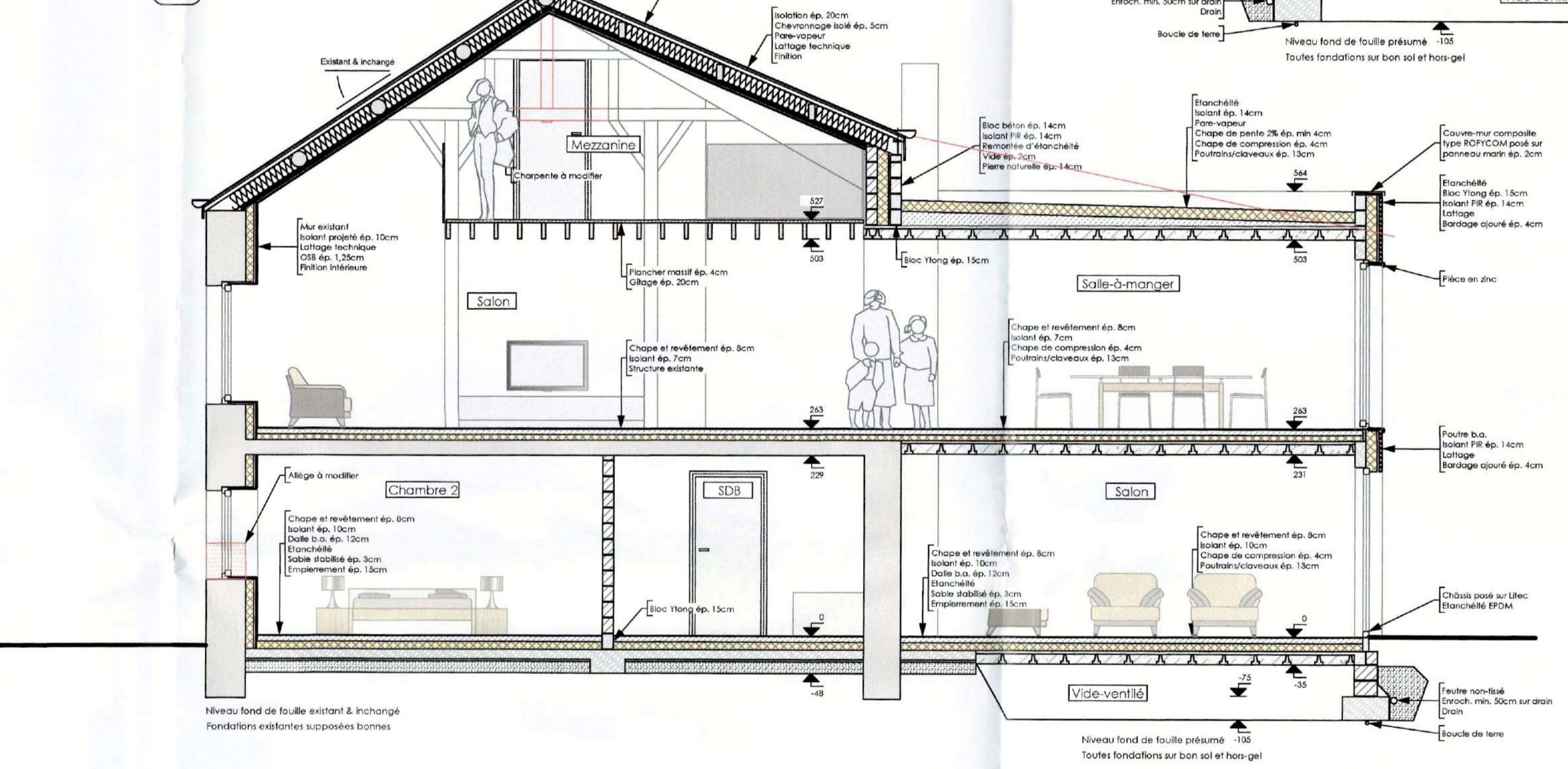


Légende des matériaux :

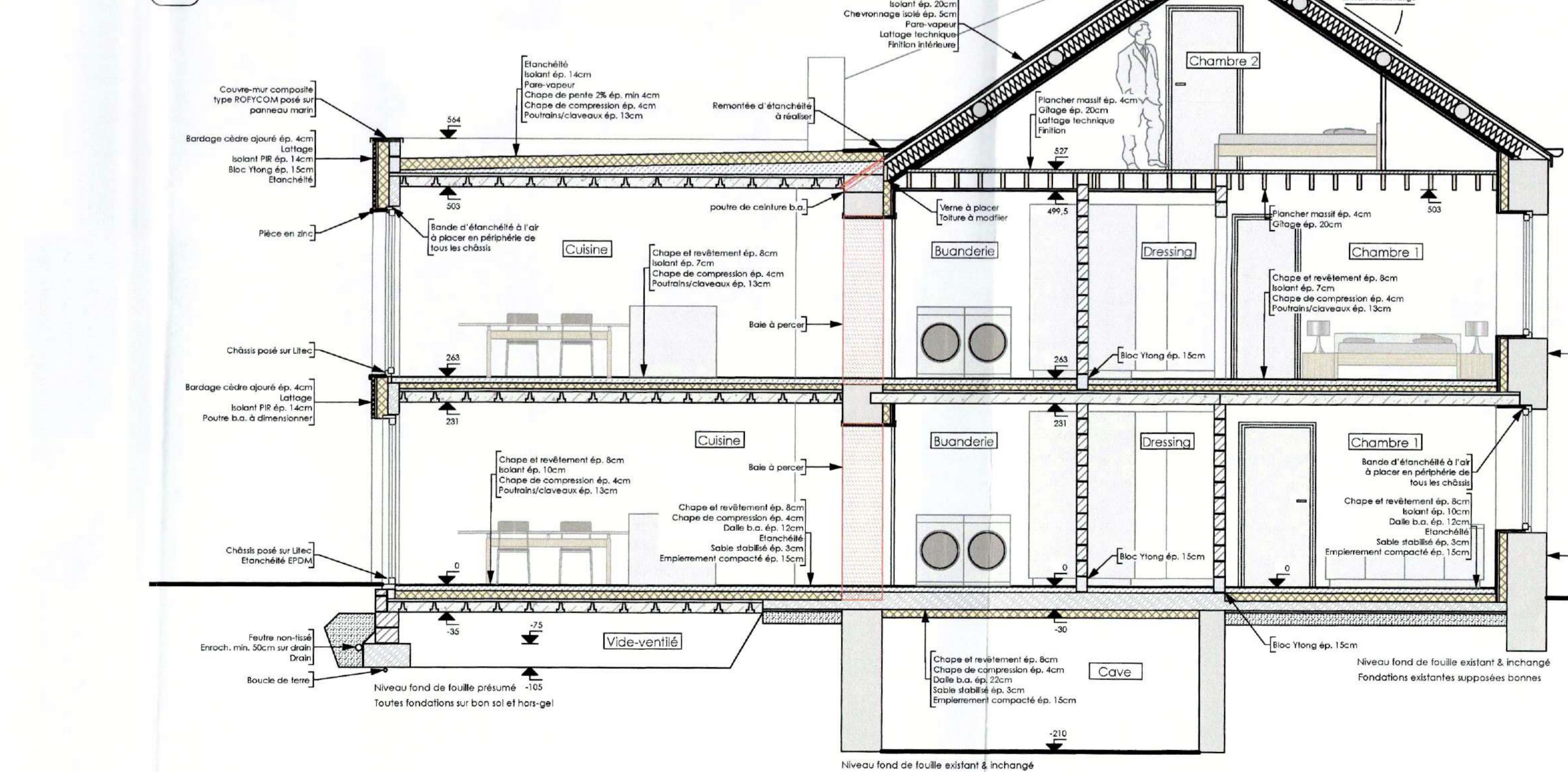
1. Pierre naturelle en grès-schistes ton "brun-gris" naturel existant & inchangé
2. Bardage vertical ajouré en cèdre ton "brun-gris" naturel
3. Crépi ton "blanc cassé de gris"
4. Crépi ton "gris moyen"
5. Ardoise naturelle ton "noir" semi-mat existant & inchangé
6. Gouttière et descentes d'eau en Zn-Cu-Ti
7. Brique ton "rouge" existant & inchangé
8. Châssis Alu ton "gris" RAL 9007
9. Seuil et couvre-mur en pierre-bleue ton naturel
10. Seuil Alu ton "gris" RAL 9007 idem aux châssis
11. Seuil en béton ton "gris" existant & inchangé
12. Encadrement en brique peint ton "bleu foncé" existant & inchangé
13. Garde-corps inox ton naturel
14. Couvre-mur composite type ROFYCOM ton "noir" semi-mat
15. Pied-droit en pierre-bleue ton naturel
16. Escalier métallique ton "gris" naturel
17. Zinc ton naturel
18. Poteau métallique ton "gris" teinte RAL 9007 idem aux châssis



7 Coupe BB'
Ech. 1/50



8 Coupe AA'
Ech. 1/50



Note importante :
La mention de fabrica est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est responsable dans son ouvrage de l'exactitude des données techniques indiquées sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte est considérée comme un acte de fraude. En cas de litige, l'architecte n'est pas responsable de la construction sans le consentement de l'architecte.
Les travaux effectués conformément aux obligations techniques indiquées sur les plans sont garantis par le fabricant. Les travaux effectués sans être garantis par le fabricant sont garantis par le fabricant.
La présente construction est effectuée sous des conditions particulières de confort des charges pour travaux de construction privés (article 1013 du CCIC) et l'entrepreneur est responsable de la réalisation de ces travaux.
Tous les fondations sont exécutées sur sol gelé et sur sol. L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les bâtiments voisins et effectuera pendant le durée des travaux, au besoin, l'entrepreneur sera tenu par un bureau d'études compétent que de tracer et de surveiller les nouveaux ouvrages. L'entrepreneur s'engage à respecter les règles de l'art et de la réglementation en vigueur.

LISTE DES INDICES DE MODIFICATIONS	
d	00/00/17 modif. :
c	00/00/17 modif. :
b	00/00/17 modif. :
a	00/00/17 modif. :

Transformation et rénovation d'un corps de ferme en un logement et deux appartements de vacances

Maitre d'Ouvrage : Grandru, 22 6640 VAUX-SUR-SÛRE
Adresse du chantier : Grandru, 22 6640 VAUX-SUR-SÛRE 4 DIV Section D 255v2, 255w2, 255x2 & 258p

Auteurs de projet :
GAUTHIER DONNAY
ATELIER D'ARCHITECTURE
Gauthier Donnay
+32 61 41 67 64 - +32 473 50 27 46
www.gauthierdonnay.be
gauthierdonnay@skynet.be
Rue du 20 août 1974, 6
B-6963 Longlier (Néufchâteau)

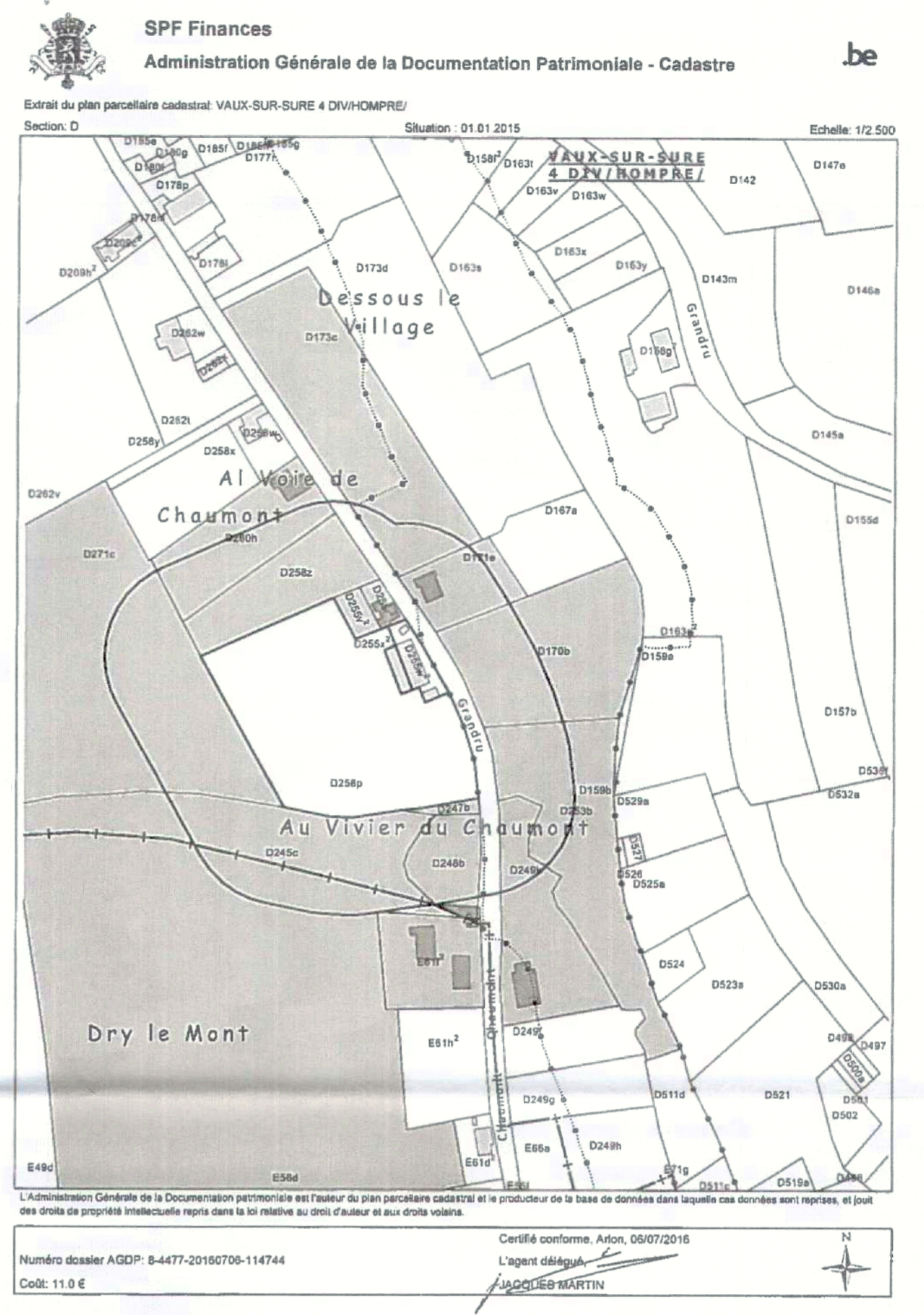
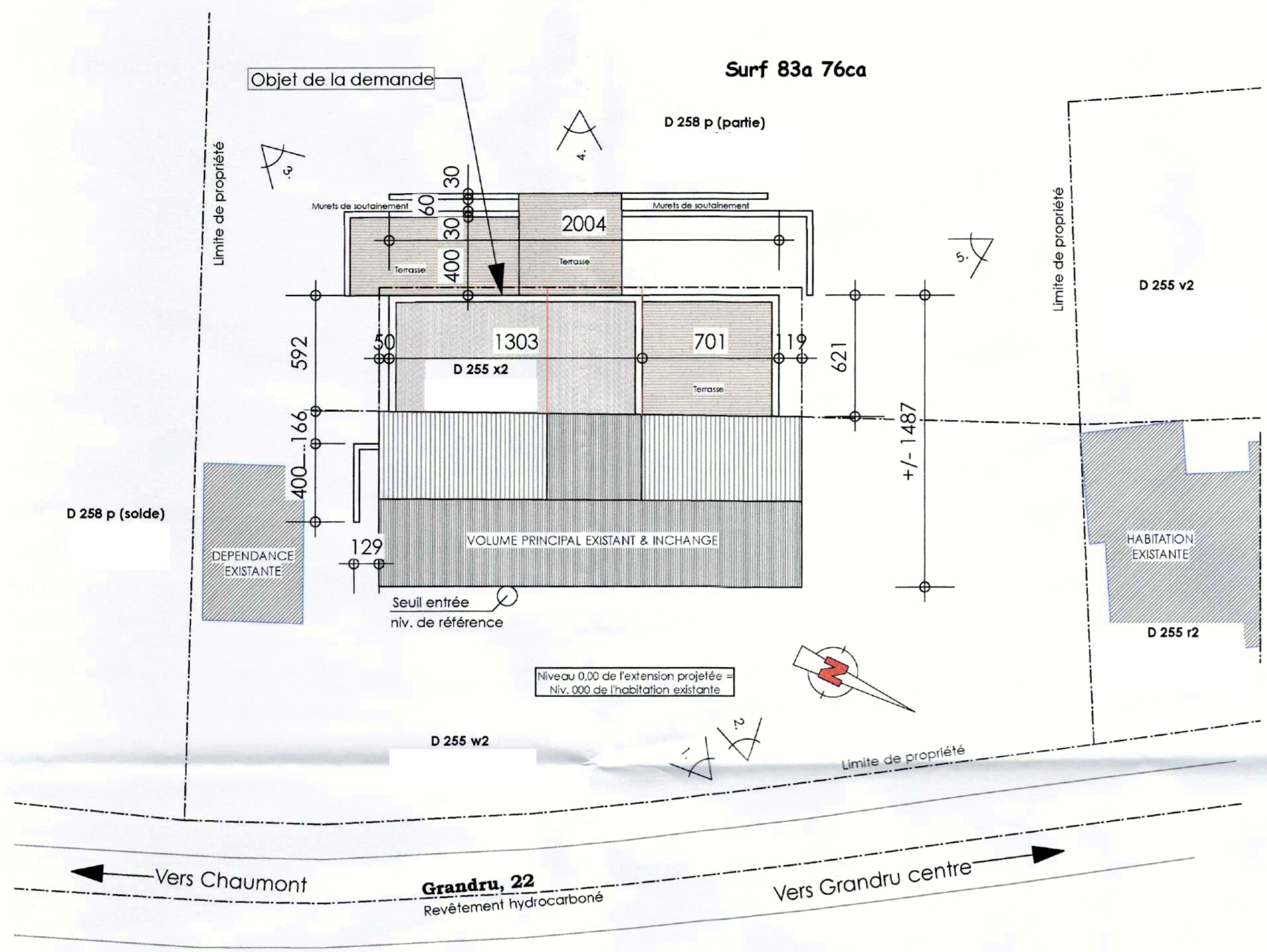
Ingénieurs-Conseils : Vu pour être annexé à notre autorisation de permis de bâtir n° 2107 Vaux-sur-Sûre, le 14/01/2017. Le Directeur de l'Urbanisme
Signatures : Maître d'Ouvrage : B. GIERENS, Architecte : [Signature]

Permis d'urbanisme

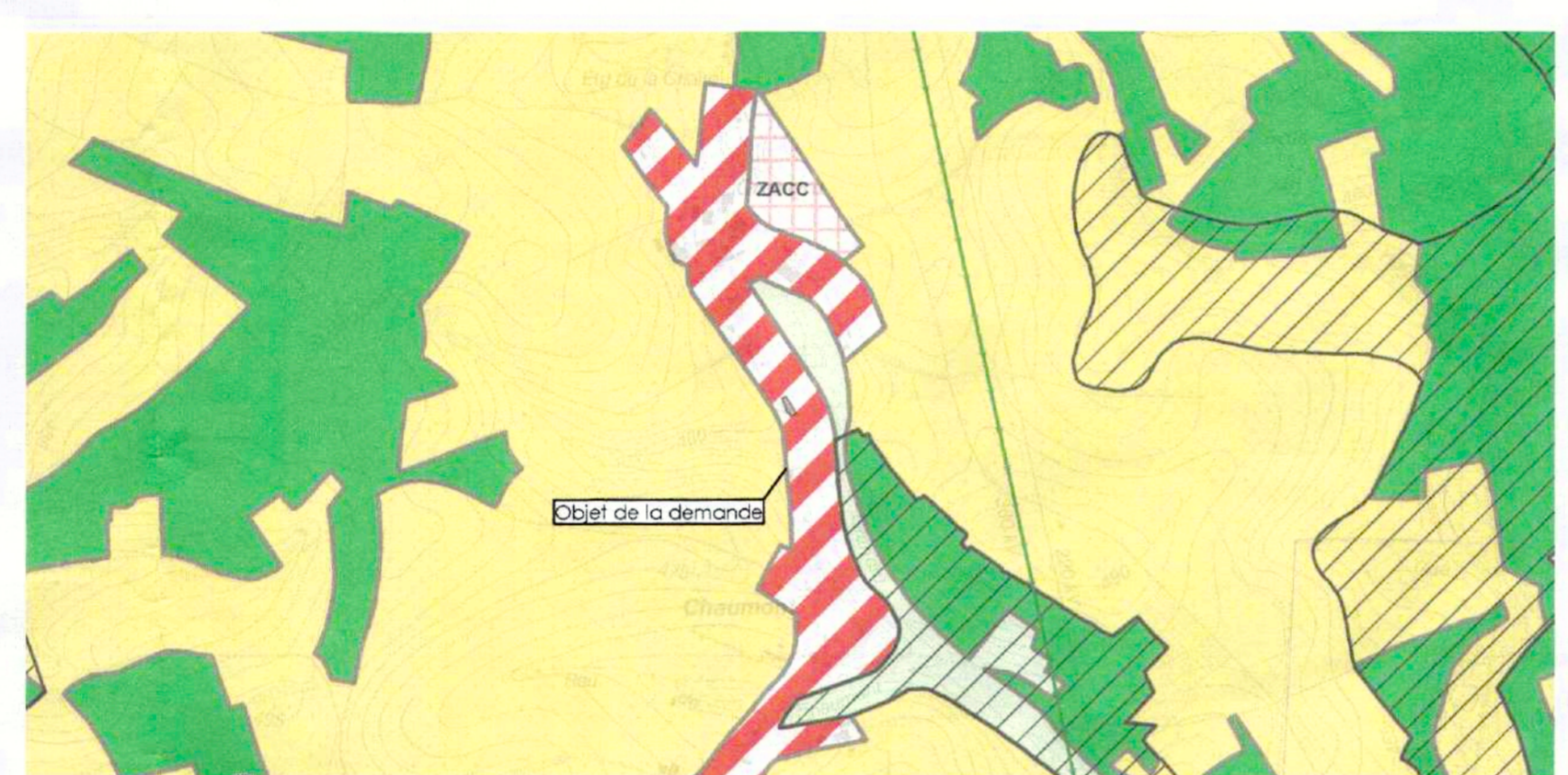
Coupe AA' BB' CC' & DD' Ech: 1/50
Élévations Ech: 1/50

DATE	DOSSIER N°	CHIEF PROJET	GESTION PROJET	PLAN N°
Février 2017	2016-227	DONNAY Gauthier Architecte	LEMAIRE Aurélien Architecte collaborateur	PU 2/3

1 Situation
Ech. 1/200



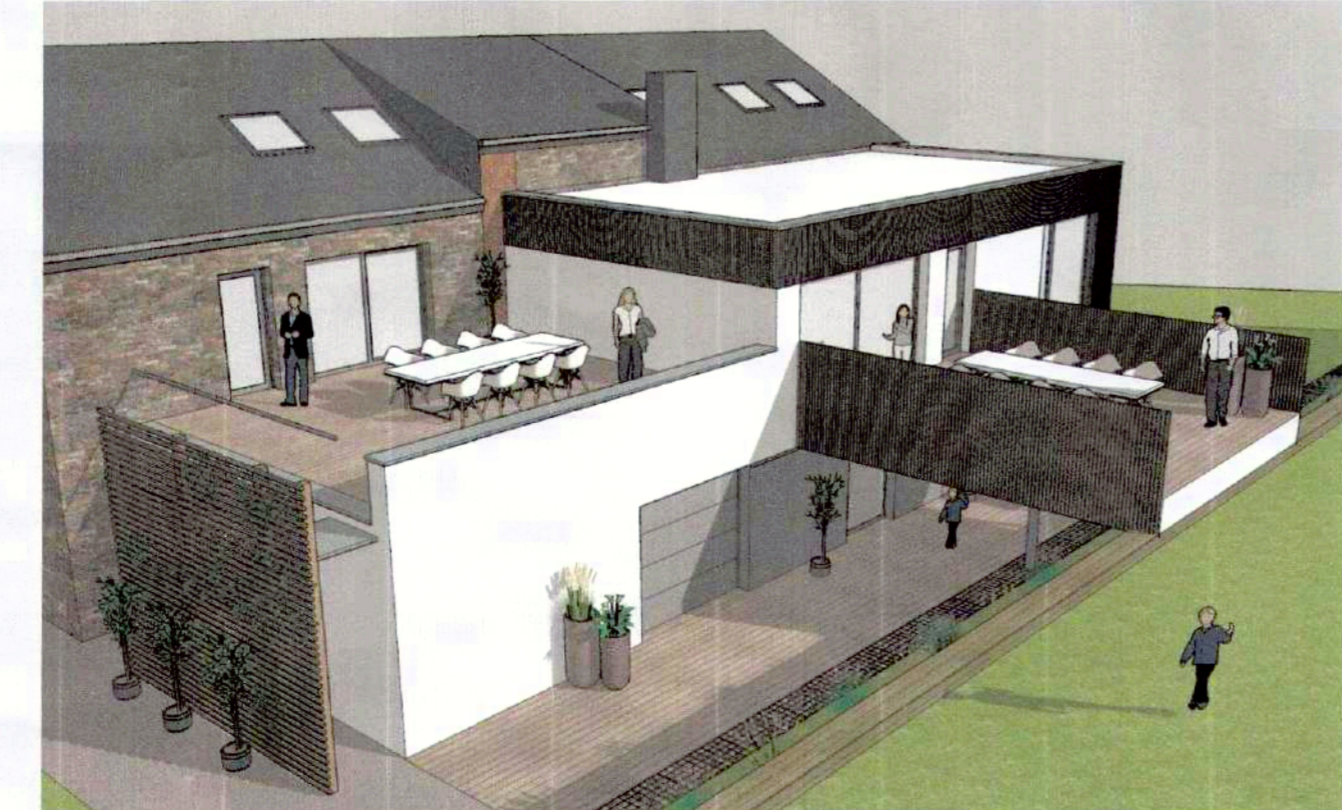
2 Reportage photo
Ech. 1/...



3 Documents administratifs
Ech. 1/...



4 Vues 3D
Ech. 1/...



Note importante :
La mention de l'échelle est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler à l'architecte sans délai toute anomalie constatée sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ne saurait engager sa responsabilité. Ce document est propriété exclusive de l'architecte, il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Tout nouvel indice de modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document modifié.
Un bureau d'études techniques spécialisé sera désigné par l'entrepreneur pour le calcul des charpentes, structures, poutrelles métalliques, béton armé, fondations et tout autre élément structurel dans la présente construction. Pour les éléments particuliers tels que chauffage, sanitaire, électrique, ... le bureau d'études technique sera désigné par l'entrepreneur. La présente construction est entièrement soumise aux conditions, prescriptions du cahier des charges pour travaux de construction privée (dernière édition du CSTC), du n°101 & addenda, du n°104 de février, ainsi qu'au NDI et STI de référence.
Toutes les fondations seront obligatoirement hors gel et sur bon sol. L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les bâtiments voisins et moyens pendant la durée des travaux, au besoin, l'entrepreneur fera vérifier par un bureau d'études compétent que la mise en oeuvre des nouveaux ouvrages n'accroîtra aucun dégrat aux bâtiments moyens et ce même après leur réalisation. L'étude devra obligatoirement être transmise à l'architecte.

LISTE DES INDICES DE MODIFICATIONS		
d	00/00/17	modif. :
c	00/00/17	modif. :
b	00/00/17	modif. :
a	00/00/17	modif. :

Transformation et rénovation d'un corps de ferme en un logement et deux appartements de vacance

Maitre d'Ouvrage Grandru, 22 6640 VAUX-SUR-SÛRE	Adresse du chantier: Grandru, 22 6640 VAUX-SUR-SÛRE 4 DIV Section D 255v2, 255w2, 255x2 & 258p
--	--

Auteurs de projet:
GAUTHIER DONNAY
ATELIER D'ARCHITECTURE
GAUTHIER DONNAY
+32 61 41 67 64 - +32 473 50 27 46
www.gauthier-donnay.be
gauthierdonnay@skynet.be
Rue du 20 août 1914, 8
B-6840 Longlier (Neufchâteau)

Vu pour être annexé à notre autorisation de ce jour, le 09 MAI 2016, Par le Collège Le Directeur général du Collège, Le Bourgmestre.

Signatures
Maitre d'Ouvrage : [Signature] Administration Communale
Architecte : [Signature]

Permis d'urbanisme

Implantation	Ech: 1/200
Reportage photo	Ech: 1/...
Documents administratifs	Ech: 1/...
Vues 3D	Ech: 1/...

DATE	DOSSIER N°	CHEF PROJET	GESTION PROJET	PLAN N°
Février 2017	2016-227	DONNAY Gauthier Architecte	LEMAIRE Aurélien Architecte collaborateur	PU 3/3